

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ du 13 septembre 2023



Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun remercie les habitants des quartiers qui sont venus à la rencontre des élus

*Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?
Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

QUARTIERS LA MANUTENTION LES CROIX / LES ROCHASSONS

**REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS
REPONSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE**

FIBRE ET RESEAUX

Où en est-on du déploiement ?

Le déploiement est toujours en cours et progresse chaque jour.

Madame le maire précise que la compétence n'est pas communale et rappelle que le réseau a été tiré par l'entreprise XP Fibre et que dorénavant il appartient à chacun de se rapprocher de son opérateur afin de demander son raccordement à la fibre.

Il existe une carte des déploiements fibre (FttH) qui vous permet de visualiser la couverture des communes via le site <https://cartefibre.arcep.fr>

Lorsqu'un point vert apparaît sur votre habitation, c'est que vous êtes raccordable, vous pouvez contacter l'opérateur de votre choix.

Si votre propriété est couverte par un point jaune, c'est que le raccordement est programmé, mais pas encore effectif. Il faut attendre que le point passe au vert.

La rue du Dr Izoard compte beaucoup de propriétés non éligibles à la fibre.

Le problème sera signalé à notre contact « collectivités territoriales » chez XP Fibre. Mais la réponse incite toujours à patienter, le réseau s'étend progressivement.

Une propriété n'est pas numérotée au jardin de l'Archevêché et pose problème pour le raccordement. Les Services Techniques vont créer la numérotation manquante.

Le réseau de canalisations d'eau potable a été refait rue du Dr Izoard, et les compteurs ne sont plus sur nos propriétés. S'il y a une fuite entre nos maisons et les compteurs, qui répare ?

En cas de fuite, il faut contacter les agents de l'Eau d'Embrun, c'est eux qui interviennent sur ces désordres.

VOIRIE / CIRCULATION / AMENAGEMENT URBAIN

Des habitants regrettent l'état des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, c'est le parcours du combattant.

Les aménagements de trottoirs pour la mobilité réduite sont dorénavant inclus pour chaque réfection de route. Le budget de la Commune ne permet pas de tout refaire en bloc.

Les riverains des Terrasses du Soleil demandent à ce que le déneigement soit fait devant les moloks, à l'entrée de leur résidence, une portion gelée en hiver.

Ce sera fait répond Mme le Maire.

Concernant le déneigement nous rappelons que la priorité est donnée aux écoles, crèches et bâtiments communaux. Tous les agents du Centre Technique Municipal (CTM) sont réquisitionnés, et deux équipes sont dédiées aux trottoirs. Il suffit d'un gros coup de froid après le déneigement pour que le sol gèle. Nous faisons du mieux possible avec nos moyens humains et matériels.

Résidence Jean Imbert, chemin des Croix, pourriez-vous préciser notre numérotation ?

Les services techniques prendront attache avec vous pour préciser cela.

Résidence les Jardins du Roc, chemin des Croix, le parking public est trop lumineux la nuit. Est-il possible de baisser l'intensité ?

Les électriciens du CTM vont voir s'il est possible de faire un réglage d'intensité.

Il manque des pavés place Dongois, et rue Isnel.

Ce sera transmis au CTM pour une intervention dans les plus brefs délais.

Il faudrait plus d'aménagements urbains (tables, chaises) au jardin du Roc et sur la promenade de la Digue.

Le CTM va programmer une petite installation dès l'automne.

Une riveraine s'inquiète de la vitesse de circulation rue du Dr Izoard. Les voitures roulent à 70 au lieu de 30km/h et les vélos prennent le sens interdit.

Pose de miroirs, de ralentisseurs (incompatibles avec le déneigement), de panneaux de signalisation ? Les propositions seront étudiées, mais l'incivilité de certains conducteurs et la négligence du code de la route reste un fléau difficile à combattre.

Quant aux vélos, l'article R. 110-2 du code de la route autorise les cyclistes à rouler en sens interdit dans les voies de circulation classées en « zone 30 ».

Même inquiétude pour la vitesse rue Przybylski.

Nous prévoyons des plateaux traversant sur ce secteur, un dossier de subvention a été déposé, nous attendons le retour des demandes de financement.

Un habitant de la rue Haute (qui croise la rue de la veillée) : il y a très peu de circulation sur cette voie, mais un réel problème de stationnement. Certains s'y arrêtent pendant une à deux heures, bloquant l'accès à nos habitations. Pouvez-vous clarifier les règles ?

La règle en ville est simple, si la place n'est pas matérialisée au sol, ce n'est pas un stationnement autorisé. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens.

N'hésitez pas à signaler un stationnement non autorisé à notre Police Municipale.

TRAVAUX

Quand débiteront les travaux de création du Pôle Culturel dans l'Ancien Archevêché ?

Ce jeudi 21 septembre a lieu la première réunion de chantier avec les entreprises retenues. Nous en saurons plus sur la date exacte de mise en place des échafaudages en fin de mois. Ces informations seront affichées sur place.

Des toilettes publiques sont-ils prévus pour ce programme ?

Oui, dont un en accès extérieur.

Quel devenir pour la Tour brune ?

L'exposition du Parc National des Ecrins sur le paysage sera conservée et rouverte en même temps que la Médiathèque.

ESPACES VERTS

Un arbre gêne à la Tourmaline.

Ce sera transmis aux Espaces Verts de la commune.

Trop de feuilles jonchent le sol de l'allée des Marronniers

Les Espaces Verts viendront nettoyer

Le jardin Saint-Vincent, quel devenir ?

La fontaine du domaine de Chauveton va être déplacée dans le jardin, en apparat, et les Espaces Verts retravailleront la végétalisation.

PROPRETE

Les moloks situés devant Lou Village, chemin des Croix, ont une très mauvaise odeur. Peut-on désinfecter plus régulièrement ?

Le Smictom organise 2 campagnes de nettoyage par an. Une au printemps, et une à l'automne. Un camion est alors équipé d'une station de lavage et fait la tournée des équipements. Mais le calendrier est souvent chamboulé en cas de pannes mécaniques sur la flotte de camions, ou par effectif réduit du personnel. La

priorité est alors donnée à la collecte. La sortie de l'été est la période la plus odorante, car les moloks ont subi le fort remplissage de la période estivale, et les camions ont tourné à plein régime tous les jours. Le nettoyage commence donc en septembre.

Il faut savoir aussi que le CTM nettoie régulièrement les abords.

Il faudrait alimenter les distributeurs de sacs de déjections canines rue Przybylski.

Un nouveau distributeur a été installé au niveau des moloks de la rue Przybylski, le CTM viendra les recharger. N'hésitez pas à les contacter si vous repérez un distributeur vide.

La benne de ramassage des déchets verts Allée des Marronniers est trop haute.

Nous allons ouvrir la trappe arrière de la benne pour en faciliter l'accès. Mais nous craignons que les déchets débordent ou que des ordures ménagères y soient déposées. Si c'était le cas, nous refermerions la trappe. Il faut bien s'assurer que les déchets verts déposés soient proprement insérés dans la benne.

Pour votre information, nous allons bientôt collecter les bio-déchets d'ici 2024.

Et dans un souci de propreté, nous réitérons chaque année une campagne d'éradication des pigeons, et une campagne Zéro Détrit / Zéro Déjection / Zéro Mégot : c'est avec la répétitivité des actions et des messages que chacun pourra adopter les bons réflexes.

DIVERS

Inquiétude sur les nouvelles constructions en ville.

La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) tend à protéger les espaces naturels, en limitant l'étalement urbain et en privilégiant les constructions en centre-ville.

La loi Climat et Résilience fixe un objectif d'atteindre en 2050 « l'absence de toute artificialisation nette des sols », dit « Zéro Artificialisation Nette ». Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années (2021 – 2031).

De ce fait, les zones constructibles en centre-ville seront la cible des nouveaux projets d'habitation mais nous veillerons au bon respect du Plan Local d'Urbanisme, et à une insertion harmonieuse de ces projets dans nos quartiers.

Les feux d'artifices de l'été.

Mme le Maire rappelle que les tirs ont été déplacés de la Manutention au jardin du Roc, avec une portée plus haute et veut savoir si les riverains ont constaté des désordres dans leurs jardins.

Aucun désagrément signalé à ce jour.

Quel retour pouvez-vous nous donner sur parking devenu payant en été au plan d'eau ?

Le parking du plan d'eau a rapporté 60 000 € cet été, une somme qui permet de financer en partie les nouveaux équipements comme le Pumptrack, les sanitaires, les aires de jeux, la promenade piétonne et d'autres à venir... Cette contribution ne sera effective que l'été, et le parking redeviendra gratuit à chaque fin de période estivale.

Je suis consciente qu'il faut désormais affiner la mise en place de ce nouveau dispositif, reconnaît Mme le Maire, avec des horodateurs, un tarif horaire plus adapté au temps d'occupation du parking, et un contrôle quotidien de la Police Municipale pouvant verbaliser les infractions.

Des aires gratuites ont été indiquées en périphérie du plan d'eau, et je conserve le stationnement gratuit en Centre-ville tout au long de l'année pour renforcer l'attractivité et l'accessibilité de celui-ci.

Et puis il y a toujours les navettes gratuites qui permettent d'accéder au plan d'eau sans avoir le souci du stationnement.

Des riverains approuvent ce dispositif gratuit de navette estivale et remercient le Maire et la Municipalité de cette « super idée ».

Une dame ajoute qu'un « abri casquette » serait bienvenu à l'arrêt Piscine, utile en temps de pluie.

Un grand bravo aussi aux nouveaux sanitaires du Plan d'eau et aux « cabines colorées ».

Madame le Maire termine la visite en informant les riverains que l'hôpital va être refait.

Validé par l'Etat, le projet retenu se fera en lieu et place de l'actuel centre hospitalier. Les études sont en cours, et les travaux devraient débuter en 2025.

Sur les 12 000 m² de terrain, 6000 m² seront consacrés à l'Hôpital (avec Urgences en rez-de-chaussée et scanner) et 6000 m² seront dédiés à d'autres usages. Une étude est en cours pour analyser la possibilité de déplacer les résidents des Chanterelles dans cette nouvelle structure, afin de les rapprocher des services hospitaliers. La décision finale sera du ressort de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et non de la mairie.

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.